

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale
165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 14 avril 2011

La Cour de cassation reconnaît que les directives européennes s'appliquent à la sécurité sociale

Poussée dans ses retranchements, la Cour de cassation, après 17 ans de résistance, a fini par reconnaître, dans un arrêt du 7 avril 2011, que les directives européennes 92/49/CEE et 92/96/CEE s'appliquent « aux régimes légaux de sécurité sociale ».

Rappelons que jusqu'à cet arrêt, la Sécurité sociale affirmait sur son portail officiel, réalisé par les caisses nationales de sécurité sociale et le ministère de la sécurité sociale que « *l'obligation de cotiser en France à la sécurité sociale est compatible avec les directives européennes sur l'assurance, car celles-ci ne lui sont pas applicables.* »

Dans son arrêt du 7 avril 2011, la Cour de cassation, s'appuyant sur un arrêt de 1996 de la Cour européenne de justice - arrêt d'ailleurs plusieurs fois contredit par des arrêts postérieurs - considère toutefois que les directives européennes ne s'appliquent pas « aux régimes obligatoires légaux de sécurité sociale français **dans toute leur étendue** » et que les régimes de sécurité sociale des travailleurs indépendants ne peuvent en bénéficier.

La situation créée par cet arrêt de la Cour de cassation est étrange : si un travailleur indépendant devient salarié de son entreprise, il peut ne plus être affilié à la Sécurité sociale et contracter une assurance privée. Sinon, cela lui est interdit.

Il va de soi que la Cour de cassation ne va pas pouvoir maintenir son absurde jurisprudence, ne serait-ce que parce que les directives européennes concernent l'ensemble des citoyens et non les seuls salariés et qu'il ne saurait y avoir de discrimination à l'encontre de telle ou telle catégorie socio-professionnelle.

Le MLPS exige du gouvernement qu'il mette un terme à cet insupportable imbroglio juridique et qu'il proclame enfin officiellement l'abrogation du monopole de la sécurité sociale.